Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID: 021-212105852-20220919-2022_36-DE

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE Département de COTE D'OR Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-36

L'an 2022, le 19 septembre 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

PRESENTS: PASCAL BORTOT - ALAIN BŒUF - NATHALIE PEDRON - DOMINIQUE BLOT - SANDRA

TERRIER - ERIC MONCHAUX - CHANTAL MARET - MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE - CHLOE

10

SORBIER - SARAH GADY

ABSENTS EXCUSES: FRANCK COUPECHOUX (PROCURATION A PASCAL BORTOT)

PIERRE LUCOT (PROCURATION A NATHALIE PEDRON)

SECRETAIRE DE SEANCE : CLHOE SORBIER

Date de convocation: 13/09/2022

Conseillers en exercice : 12

Présents :

Votants: 12

Objet: AFFORESTATION PEDAGOGIQUE BIODIVERSE COMMUNALE

M. le Maire explique que l'association Forestiers du Monde, représentée par monsieur Jean-Noël CABASSY, propose d'accompagner des écoliers du pôle scolaire et leurs enseignants dans un projet de création forestière pédagogique biodiverse sur le territoire communal. Cela consiste, dans le temps scolaire, à la conception avec les écoliers et leurs enseignants de bosquets biodivers sur une partie de la parcelle AD 287d'une surface d'environ 1 800 m².

Une telle démarche expérimentale vise à répondre à l'ensemble des enjeux forestiers contemporains de préservation de la biodiversité locale, de lutte contre l'accroissement d'origine anthropique de l'effet de serre, de protection des ressources en eau, des sols et du paysage, de production de bois, d'accueil du public et particulièrement d'éducation à l'environnement des jeunes publics. Les objectifs assignés à cette expérimentation sont tous de même importance et ce en vue de satisfaire conjointement l'ensemble des attentes de la Société Civile.

Une partie de la parcelle communale AD 287 est affectée à ce projet d'afforestation pédagogique biodiverse lequel peut se dérouler sur plusieurs années afin d'associer chaque année de nouveaux écoliers.

Forestiers du Monde, riche des expériences menées sur des communes de Bourgogne notamment, apporte aux écoliers son appui technico-pédagogique bénévole. Elle est reconnue en qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public (agrément 2021-2025).

Pour ce projet, Forestiers du Monde met gratuitement à disposition des écoliers et de leurs enseignantes les expositions intitulées « L'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation » ainsi que « Ensemble, produisons de la biodiversité ». Elle remet également gratuitement à chaque écolier impliqué le guide pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble, développons la biodiversité et luttons contre l'effet de serre ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la mise en œuvre du partenariat évoqué ci-dessus avec l'association Forestiers du Monde.

Le Maire, Pascal BORTOT

Y